

OSSIFRPRÉSENTATION $\square \vdash S$ PARTENARIATS $\mathcal{L}(\mathcal{L}(\mathcal{L}))$

contact@sfpio.com www.sfpio.com sfpio 9, rue Boileau 44000 Nantes Tél: 02 40 08 06 63

Vos interlocuteurs

La présidente

Caroline FOUQUE

3 avenue de Delphes 13006 MARSEILLE Tél : 04 91 22 23 35 cfouque13@gmail.com

Les responsables partenaires

Véronique MOLINA

131 Rue des Dames 75017 PARIS ymolina131@free.fr

Damien FEUILLET

5 rue de la République 69001 LYON

Tél : 04 78 28 11 85 docteur.damienfeuillet@gmail.com Cher partenaire,

La Société Française de Parodontologie et d'Implantologie Orale a le privilège de vous proposer ses partenariats, comme depuis de nombreuses années maintenant.

L'objectif premier de notre société savante est de diffuser la connaissance tout en permettant à nos partenaires de rayonner et de se faire connaître par nos adhérents.

Il nous tient à cœur de proposer un programme scientifique national et régional de grande qualité, et de conserver le lien privilégié existant entre nos membres et nos partenaires.

C'est d'ailleurs pour cela que nous cherchons toujours de nouvelles solutions pour mieux vous satisfaire avec par exemple une large diffusion de la Newsletter SFPIO (23000 personnes) tous les 15 jours qui vous permet de publier vos informations (nouveautés produits, publicités scientifiques, webinars...).

Les seize sociétés régionales proposent comme chaque année, 4 conférences sur des thèmes alternant la parodontologie et l'implantologie.

Le prochain congrès national sur le thème « Transmission des savoirs » se tiendra à La Baule, du jeudi 13 au samedi 15 juin 2024.

Les cycles nationaux de formation continue en parodontologie, en implantologie et en chirurgie plastique parodontale qui assurent la notoriété de notre société dans la formation post-universitaire sont complétés par un nouveau cycle à l'attention des assistantes dentaires.

Le magazine Objectif Paro continue le lien avec nos membres à travers les actualités de la SFPIO ainsi qu'à travers des prises de positions scientifiques sur différents sujets. Une large place est disponible pour mettre en avant nos partenaires par votre présence publicitaire et la possibilité de communiquer sur vos nouveautés produits.

Le site Web et les réseaux sociaux Facebook, LinkedIn, Instagram et Twitter sont également des outils très utiles pour nous tous. Ils sont devenus des acteurs importants de la vie de l'association.

Ainsi, nous vous proposons trois partenariats : junior, gold ou platinium. Nous sommes à votre écoute pour les personnaliser si vous le désirez.

Cher partenaire, le bureau vous remercie de la confiance que vous témoignez à la SFPIO et à son équipe.

Caroline Fouque, Véronique Molina et Damien Feuillet

Le bureau national SFPIO 2022-24



Caroline FOUQUE

Présidente



Hélène RANGE

Présidente scientifique Co-responsable cycle assistantes dentaires



Marjolaine GOSSET

Secrétaire Générale



Josselin LETHUILLIER

Trésorier Co-responsable du stage d'implantologie



Patrick BOULANGE

Trésorier adjoint Responsable des relations avec les sociétés régionales



Brenda MERTENS

Présidente scientifique adjointe - Co-responsable cycle assistantes dentaires



Kevimy AGOSSA

Secrétaire Général adjoint



Virginie MONNET-CORTI

Co-responsable du cycle de parodontologie



Philippe BOUSQUET

Co-responsable du stage d'implantologie



Véronique MOLINA

Co-responsable relation avec les partenaires de l'Industrie



Damien FEUILLET

Co-responsable relation avec les partenaires de l'Industrie



Philippe DUCHATELARD

Responsable des relations avec les Sociétés Régionales



Yves REINGEWIRTZ

Responsable Objectif Paro



Loïc CALVO

communication scientifique web



Sylvie PEREIRA

Communication scientifique web



Corinne LALLAM

Responsable e learning



Christian VERNER

Représentant ADF



Xavier STRUILLOU

Représentant CNEP



David NISAND

Représentant EFP



Nicolas PICARD

Relations avec le conseil de l'ordre

Les 16 sociétés régionales SFPIO

SFPIO Alsace (SFPIORA)



sfpio-alsace@orange.fr www.sfpio-alsace.com Président : Olivier HUCK

Service de Parodontologie - 1 Place de l'Hôpital - 67000 Strasbourg huck.olivier@gmail.com

Référent Partenaires : Matthieu LEININGER

57 allée de la Robertsau - 67000 Strasbourg Tél. 03 88 21 12 83 - m.leininger@free.fr

SFPIO Aquitaine (CPIOA)



Présidente et référent Partenaires :

Nathalie GÉRARD

1 Chemin du Gary - Domaine de Camarsac - 33450 Saint Loubes Tél. 06 37 71 08 36 - n.gerard@laposte.net

sfpioaquitaine@gmail.com spiosfwww.cpioa.fr

SFPIO Auvergne



Président et référent Partenaires :

Philippe DUCHATELARD

1, boulevard Bazin - 63400 Chamalières Tél. 04 73 35 74 74 - ph.duchatelard@gmail.com

www.sfpio-auvergne.com

SFPIO Bretagne



Présidente: Laure GARBARINI 22 rue du Tertre Belot - 35400 Saint Malo Tél. 02 99 21 00 37 - laure.garbarini@yahoo.fr

Référent Partenaires : Pascale TABOT

3 allée Jean Guihery - 35000 Rennes Tél. 02 99 31 67 82 - docteur-pascale-tabot@wanadoo.fr

SFPIO Corse



sfpiocorsica@gmail.com

Président : Ange Matthieu MARTELLI

Ccal Polygone - Res Morgane - av Sampiero Corso - 20200 BASTIA Tél. 04 95 33 52 51 - dathieu@hotmail.fr

Référent Partenaires : Martin PIETRI

immeuble trinit'alba , Trinité, 20137 Porto-Vecchio

Tél. 04 95 21 05 09

SFPIO Côte d'Azur



contact@sfpio-ca.fr sfpio-ca.fr Président : Sébastien MELLOUL

1 Avenue Georges Clemenceau - 06000 Nice Tél. 04 93 85 33 92 - dr.melloul@gmail.com

Référent Partenaires : Laurie TIMSIT 38 bis Boulevard Victor Hugo - 06000 Nice Tél. 04 83 55 51 79

SFPIO Haute-Normandie



Président: Nicolas PICARD 51, rue Jeanne d'Arc - 76000 Rouen Tél. 02 35 58 05 80 - nicolas.picard.paro@wanadoo.fr

Référent Partenaires : Sandra LUVINI 51, rue Jeanne d'Arc - 76000 Rouen Tél. 02 35 58 05 81

SFPIO Hauts de France



Président et référent Partenaires :

Frédéric GADENNE

18, rue Saint Jacques - 59800 Lille Tél. 03 20 40 06 20 - gadenne.frederic@wanadoo.fr

sfpiohautsdefrance@gmail.com

SFPIO Languedoc Roussillon (SFPIO - LR)



Président et référent Partenaires :

Olivier FESQUET

47 ter Route de Rochelongue - 34300 Agde Tel.: 04 67 01 27 54 - olivierfesquet@wanadoo.fr

SFPIO Lorraine



Président et référent Partenaires :

Patrick LACH

16 rue de la Visitation 54000 NANCY

Téléphone : 03 83 36 76 74 Courriel : drlachpatrick@yahoo.fr

sfpio-lorraine@hotmail.fr www.sfpio-lorraine.org

SFPIO Normandie



Président : Michel BENOUAICHE
25 place Charles de Gaulle - 76600 Le Havre
Tél. 02 35 22 90 40 - benouaichemichel@mac.com

Référent Partenaires : Patrick BAUDRY

25 rue Racine - 76600 Le Havre

Tél. 02 35 42 66 32 - baudry-patrick@wanadoo.fr

SFPIO Paris



sfpioparis75@gmail.com https://www.eugenol.com/ organisations/sfpioparis-730 Président: **Béchara HALABI** 18 rue Magdebourg - 75116 Paris Tél. 01 47 04 52 88 - drbhalabi@gmail.com

Référent Partenaires : Chloé BARBANT

65 rue Fessart - 92100 Boulogne chloe.barbant@gmail.com

SFPIO Rhône-Alpes (SPRRA)



sfpio.rra@gmail.com www.sfpiorra.com Président et référent Partenaires :

Damien FEUILLET

5 rue de la République - 69001 Lyon Tél. 04 78 28 11 85 - docteur.damienfeuillet@gmail.com

SFPIO Sud-Est



sfpiosudest@gmail.com sfpiose.blogspot.com Président : Vivien MOLL 22 rue Amavet, 13500 Martigues

Tél. 04 91 75 40 15 - n.chaudesaygues@hotmail.fr

Référent Partenaires : Audrey MINH 3 boulevard Onfroy - 13008 Marseille Tél. 04 91 80 39 79 - a.mh.moreau@hotmail.fr

SFPIO Sud-Ouest



sfpioso@gmail.com www.sfpio-mp.org Présidente : Alexia VINEL

12 bis rue Lejeune - 31300 Toulouse - alexiavinel@hotmail.com

Référents Partenaires : Joffrey DURAN - 41 avenue Louis Ariste

Passerieu - 31100 Toulouse - joffrey_duran@hotmail.fr et **Antoine HALABI** - 8 rue des Gallois - 31400 Toulouse -

antoinehalabi@live.com

SFPIO Val de Loire (SFPIOVL)



sfpiovaldeloire@gmail.com www.sfpiovl.com Président : Rémi CHANGEY

38 boulevard Jean Monnet - 44400 Rezé Tél. 02 28 20 01 10 - remi.changey@gmail.com

Référent Partenaires : Charles GUIAS

1 Rue Gresset - 44000 Nantes

Tél. 02 51 84 15 18 - sfpiovllabo@gmail.com

LE PROGRAMME SCIENTIFIQUE

Le congrès annuel

Les cycles de formation continue organisés par la SFPIO nationale

Les manifestations et cycles de formation continue organisés en région



CONGRÈS NATIONAL

LA BAULE

14 & 15 JUIN 2024

TRANSMISSIÓN DES SAVOIRS



SOFIA AROCA



OCA REMI CHANGEY ENTIFIQUE P<u>RÉSIDENT DU CONGRÈS</u>



CAROLINE FOUQUI PRÉSIDENTE SEPIO

CONFÉRENCIERS

NAGORE AMBROSIO
MASSIMO DE SANCTIS
PHILIPPE DOUCET
ELENA FIGUERO
JEAN-LOUIS GIOVANNOLI
MARJOLAINE GOSSET
CYRIL GOUBRON
RONALD JUNG
VIRGINIE MONNET-CORTI
ROMAIN OHANESSIAN
MARIANO SANZ
MARTINA STEFANINI
DANIEL THOMAS
GIOVANNI ZUCCHELLI
ANINA ZUERCHER





DES SAVOIRS

JEUDI 13 JUIN 2024

WORKSHOPS

LES CLÉS DE LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE EN ODONTOLOGIE: COMMENT PUBLIER?

Mariano Sanz, Elena Figuero

CONSEILS ET ASTUCES CLINIQUES POUR RÉUSSIR UNE CHIRURGIE PLASTIQUE PARODONTALE Giovanni Zucchelli & Martina Stefanini

FACTEURS HUMAINS · COMMENT MAÎTRISER I E RISQUE EN CHIRURGIE

Franck Renouard

VENDREDI 14 JUIN 2024

CONFÉRENCES

INDICATIONS ET LIMITES DES IMPLANTS COURTS Ronald Jung, Daniel Thomas & Anina Zürcher Séance présidée par Brenda Mertens

DYSBIOSE PARODONTALE ET RÉPERCUSSION SYSTÉMIQUE: DE LA SCIENCE À LA CLINIQUE

Mariano Sanz, Elena Figuero & Nagore Ambrosio

Séance présidée par Hélène Range

LA VIE DES IMPLANTS, 30 ANS D'EXPÉRIENCE Jean-Louis Giovanoli, Marjolaine Gosset & Philippe Doucet

Séance présidée par Emmanuelle Ettedgui

ORTHO-PARO SYNERGIE

Virginie Monnet-Corti, Cyril Goubron & Romain Ohanessian

Séance présidée par Bouchra ABASSI

VENDREDI 14 JUIN 2024

WORKSHOPS

INCISIONS ET SUTURES EN PARO : COLLECTION HAUTE COUTURE Virginie Monnet-Corti & Cyril Goubron

PRÉVENTION ET TRAITEMENT DES PERTES DE SUBSTANCE À L'AIDE DE SUBSTITUTS DE TC : COMMENT OPTIMISER LE RÉSULTAT ? Ronald Jung, Daniel Thomas & Anina Zuercher

VENDREDI 14 JUIN 2024

FORMATION

JOURNÉE DÉDIÉE AUX ASSISTANTES DENTAIRES Séance présidée par Filippo Graziani

SAMEDI 15 JUIN 2024 CONFÉRENCES

LES ESPOIRS DE LA PARO 2 0 Séance présidée le Comité Junior et Sophie-Myriam Dridi

EVOLUTION IN MUCOGINGIVAL SURGICAL TECHNIQUES:

IN ESTHETIC MUCOGINGIVAL DEFECTS Massimo De Sanctis IN IMPLANT ESTHETIC DEFECTS Giovanni Zucchelli IN PERIODONTAL INTRABONY LESIONS Martina Stefanini Séance présidée par Michèle RENERS



RETROUVEZ EN LIGNE

Toutes les informations du congrès en temps réel : programme, ateliers, actualités partenaires, votre inscription, vos soumissions d'abstract...







RENSEIGNEMENTS

www.sfpio.com 02 40 08 06 63 caroline.deniaud@sfpio.com



FORMATION CONTINUE SFPIO 2023 / 2024

STAGES D'IMPLANTOLOGIE AVANCÉE SESSIONS 2024

> SESSION 1 2-3 février 2024

SESSION 2

24-25 mai 2024

POMOS-

La zone antérieure esthétique L'édenté complet

Les alternatives à la greffe osseuse Les greffes osseuses Les complications SESSIONS INDÉPENDANTES

Venez participer à une Session en particulier ou au Stage complet

CYCLE DE FORMATION CONTINUE EN PARODONTOLOGIE 2023 / 2024

NIVEAU 1

12-14 oct. 2023

NIVEAU 2

2-3 février 2024

NIVEAU 3

24-25 mai 2024



Préserver la denture naturelle existante

Avoir recours à la chirurgie parodontale avancée, à la prothèse et/ou à l'implantologie

Chirurgie plastique parodontale

NIVEAU 4 2-3 février 2024

Session d'approfondissement LIMITÉE À 20 PLACES PERFECTIONNEMENT EN CHIRURGIE PLASTIQUE PARODONTALE

Accès privilégié aux praticiens ayant déjà suivi le cycle de formation continue en Parodontologie.

L'IMPLANTOLOGIE & LA PARODONTOLOGIE POUR LES ASSISTANTS DENTAIRES

SESSION 2023 13 -14 octobre 2023

La zone antérieure esthétique L'édenté complet

Les alternatives à la greffe osseuse Les greffes osseuses Les complications NOUVELLE FORMATION

Les manifestations et formations continues en région 2023

PROGRAMME 2024 EN COURS D'ÉLABORATION

RÉGION ALSACE

Jeudi 26 janvier 2023:

Traiter l'halitose. Trucs et astuces pour les professionnels dentaires - Dr Isabelle LALEMAN

Jeudi 16 mars 2023 :

Gestion des récessions multiples Dr Sofia AROCA

Jeudi 21 septembre 2023 :

Actualités scientifiques en parodontologie et implantologie, revue systématique L'équipe de la SFPIO Alsace

Jeudi 7 décembre 2023 :

Contrôle des facteurs de risques parodontaux au cabinet - Pr Hélène RANGE

RÉGION AQUITAINE

Jeudi 2 février 2023 (après-midi) :

« Prothèse fixe dento et implanto-portée : Vers de nouveaux concepts favorisant l'intégration tissulaire » - Dr Sébastien MONLEZUN, Dr Grégoire DETERME, Dr Mathieu PONTNEAU, Mr Jean-Rémi BARRIERE (prothésiste)

Jeudi 19 octobre 2023:

«La gestion actuelle des tissus péri-implantaires» Dr Aurélien THOLLOT et Dr Romain CHALEIL

Jeudi 14 décembre 2023 :

« Le numérique en Implantologie : Un allié désormais incontournable » - Dr Ahmed RABIEY

Cycle de Formation Pratique et Théorique en Parodontologie:

1er degré : Du diagnostic à la thérapeutique étiologique non chirurgicale

2ème degré : Réévaluation et thérapeutiques chirurgicales complémentaires, Vendredi 23 et Samedi 24 Juin 2023

3ème degré : Chirurgie Plastique et Abord pluridisciplinaire de la maladie parodontale, Vendredi 20 et Samedi 21 octobre 2023

RÉGION AUVERGNE

Jeudi 2 février 2023 :

« Approche moderne des thérapeutiques parodontales » - Dr Matthias RZEZNIK

Jeudi 28 septembre 2023 :

- « Stratégies implantaires du secteur antérieur
- » Dr Thierry DEGORCE

RÉGION BRETAGNE

Date à confirmer (2e semestre)

Dr Myriam DRIDI

RÉGION CORSE

Vendredi 17 mars 2023 :

La chaîne numérique au service de la prothèse implantaire - Dr Sebastien MELOUL

Vendredi 26 mai 2023

Les augmentations osseuses verticales et horizontales - Pr Hélène ARNAL

Vendredi 15 septembre

Le plan de traitement - Dr Michel BARTALA

RÉGION CÔTE D'AZUR

Programme 2023 en cours d'élaboration

RÉGION HAUTE NORMANDIE

Programme 2023 en cours d'élaboration

Jeudi 6 et vendredi 7 avril 2023

RÉGION HAUTS DE FRANCE

Mercredi 8 février 2023 - Soirée

Contraintes occlusales & parodonte : pour le meilleur et pour le pire ? - Dr Mickaël CO-TELLE

Mercredi 12 avril 2023 - Soirée

Le full arch dans tous ses états Dr Mathieu DECLERCQ

Jeudi 9 novembre 2023 – Journée

Chirurgie plastique parodontale avec TP sur tête animales - Pr Virginie MONNET-CORTI

RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON

Jeudi 30 mars 2023 - 15h-20h

Intérêt des collages sur les parodontes réduits - Dr Marie CLEMENT

6-8 juin 2023 : Congrès National SFPIO à La Grande Motte

Jeudi 19 octobre 2023 - soirée

Reconstruction de la papille : apport de la microchirurgie - Dr Damien FEUILLET

Jeudi 1 et vendredi 2 décembre 2023

Stage pratique en implantologie

RÉGION LORRAINE

3 conférences prévues en 2023 (dates à confirmer)

- La bouche, le reflet de notre état de santé général ?
- La parodontologie en omnipratique
- Comment et pourquoi traiter les récessions gingivales ?

RÉGION NORMANDIE

Programme 2023 en cours d'élaboration

RÉGION PARIS

Jeudi 16 mars 2023

Augmentation verticale des crêtes atrophiques par ROG - Dr Hélène ARNAL.

Jeudi 01 juin 2023

Auto transplantations dentaires Dr Dick BARENDREGT

Jeudi 19 octobre 2023:

Current knowledge on cardiovascular diseases related to periodontis. Potential impacts on daily practice. - Dr Francesco D'AIUTO

Jeudi 30 novembre 2023:

TP aprem et soirée conférence. « Chirurgie guidée » - Drs Jérôme LIPOWICZ et Marc BARANES

RÉGION RHÔNE ALPES

Conférences:

Jeudi 19 janvier 2023 journée

Les évolutions de la reconstruction osseuse - Dr Philippe RUSSE

Jeudi 30 mars 2023 - journée

La 2D L'entrée fondamentale du numérique -Dr Sébastien FELENC et Dr Josselin LETHUIL-I IFR

Jeudi 7 septembre 2023 - journée Principes et procédures pour l'amélioration

de la gestion des tissus mous - Dr Vincent RONCO

Jeudi 14 décembre 2023 - journée Prévention et prise en charge des pathologies péri-implantaire - Dr Giovanni SALVI

Master Courses:

Jeudi 4 et Vendredi 5 mai 2023

Chez Feel FORMATION près de Montpellier De la 3D à la réalisation d'un clone digital 4D

- Drs Sébastien FELENC et Josselin LETHUIL-LIER

Formations pratiques:

Jeudi 9 mars 2023

Implantation au niveau du maxillaire postérieur

Jeudi 27 avril 2023

Reconstruction osseuse pré implantaire

Jeudi 21 septembre 2023

Prise en charge des parodontites

RÉGION SUD-EST

Jeudi 23 MARS 2023

Régénération parodontale : approche chirurgicale des défauts intra-osseux « Ne cédons pas à l'alvulsion! » - Dr Nicolas HENNER

Jeudi 06 juillet 2023

Optimisation des greffons conjonctifs en parodontologie et en implantologie Dr Vincent RONCO

Jeudi 12 octobre 2023

Gestion des tissus mous peri-implantaires Dr Olivier DE MONCK D'UZER

Jeudi 7 décembre 2023

Régénération osseuse guidée - Drs Aurélien THOLLOT et Romain CHALEIL

RÉGION SUD-OUEST

Jeudi 6 janvier - 9h-17h

«Repousser nos limites en parodontologie : nouvelles approches conservatrices et esthétiques» - Dr Damien FEUILLET

Juin 2023

(date TBC) : Journée des DU

Vendredi 6 octobre - 9h-17h

Pr Massimo DE SANCTIS et Dr Sofia AROCA

RÉGION VAL DE LOIRE

Cycles Val de Loire 2022-2023

- jeudi 10 novembre 2022
- jeudi 15 décembre 2022
- jeudi 19 janvier 2023
- jeudi 2 février 2023
- jeudi 16 mars 2023
- jeudi 6 avril 2023

La Parodontologie de A à Z et Cycle de prothèse sur implants

Jeudi 9 février 2023

Parodontie clinique : une approche moderne et préventive

Matthias RZEZNIK en collaboration avec Adrian BRUN, Sébastien JUNGO et Frédéric CHAMIEH Retrouvez toutes les manifestations en régions sur le site internet de la SFPIO

www.sfpio.com

Sur le calendrier en page d'Accueil

ou dans

MANIFESTATIONS EN RÉGIONS

PARTENARIAT 2024

Conditions particulières

JUNIOR 2024

GOLD 2024

PLATINIUM 2024

Le partenariat Junior 2024

Nous vous proposons d'adhérer au club des partenaires par le partenariat Junior comprenant :

- La possibilité, sur inscription préalable et en fonction de la disponibilité, de bénéficier d'une table d'exposition à chacune des conférences organisées par les régions, à l'appréciation du référent partenaire local
- Une table d'exposition au congrès national SFPIO
- L'insertion digitale de publicités et d'actualités sur le site www.congres-sfpio.com.
- Votre logo sur tous les programmes de la SFPIO
- Le droit de porter la mention « partenaire privilégié de la SFPIO » où vous le souhaiterez
- La possibilité de mettre un conférencier à disposition dans n'importe quelle région pour une journée de formation (après accord du président scientifique national ou du président scientifique local)
- La possibilité d'obtenir le listing de nos adhérents
- La possibilité de publier dans les 3 parutions d'Objectif Paro des articles d'information scientifique sur les produits (après accord du président scientifique national)
- Une demi page de publicité couleur dans un numéro d'Objectif Paro de l'année avec possibilité d'achat de page de publicité supplémentaire

Le montant de ces prestations s'élève à : 8 240 euros HT

Le partenariat Gold 2024

Nous vous proposons d'adhérer au club des partenaires par le partenariat Gold comprenant :

- La possibilité, sur inscription préalable et en fonction de la disponibilité, de bénéficier d'une table d'exposition à chacune des conférences organisées par les régions, à l'appréciation du référent partenaire local
- Un stand de surface double au congrès national avec un emplacement privilégié pour votre société
- La mise à disposition de publicités et d'échantillons pour les congressistes au congrès national et l'insertion digitale de publicités et d'actualités sur le site www.congres-sfpio.com.
- 2 invités au congrès national
- La possibilité, sur inscription préalable et en fonction de la disponibilité, de bénéficier d'une table d'exposition pendant les cycles de formation nationaux (Cycles parodontologie, stage implantologie, formation assistants dentaires).
- Votre logo sur tous les programmes de la SFPIO
- Le droit de porter la mention « partenaire privilégié de la SFPIO » où vous le souhaiterez
- La possibilité de mettre un conférencier à disposition dans n'importe quelle région pour une journée de formation (après accord du président ou du président scientifique local)
- La possibilité d'obtenir le listing de nos adhérents
- La possibilité de publier des informations (nouveautés produits, publicités scientifiques, webinars...) dans la newsletter SFPIO avec l'accord du président scientifique national
- La possibilité de publier dans les 3 parutions d'Objectif Paro des articles d'information scientifique sur les produits (après accord du président scientifique national)
- Une page de publicité couleur dans 3 numéros d'Objectif Paro de l'année
- Les 2°, 3° et 4° pages de couverture en alternance dans la revue Objectif Paro de l'année
- La possibilité de créer un lien depuis notre site internet vers votre site Internet
- Une interview par an diffusée dans Objectif Paro, sur les Réseaux Sociaux, dans la newsletter et restant sur le site jusqu'à la fin du contrat de l'année en cours.
- Un post partenaire par mois sur les réseaux sociaux (après accord du bureau National SFPIO)
- La possibilité de relayer vos actualités sur la newsletter SFPIO et sur les Réseaux Sociaux.

Le montant de ces prestations s'élève à : 24 720 euros HT

Le partenariat Platinium 2024

Nous vous proposons d'adhérer au club des partenaires par le partenariat Platinium comprenant .

- La possibilité, sur inscription préalable et en fonction de la disponibilité, de bénéficier d'une table d'exposition à chacune des conférences organisées par les régions, à l'appréciation du référent partenaire local
- Un stand de surface triple au congrès national avec un emplacement privilégié pour votre société
- La mise à disposition de publicités et d'échantillons pour les congressistes au congrès national et l'insertion digitale de publicités et d'actualités sur le site www.congres-sfpio.com.
- 3 invités au congrès national SFPIO
- Une présentation de 30 minutes, en amont d'une séance plénière du congrès national, par un conférencier de votre choix, si possible en lien avec le thème de la conférence (avec l'accord du président scientifique national).
- La remise d'un prix dans le grand amphithéâtre lors de la séance plénière "Les espoirs de la paro" lors du Congrès National
- La possibilité d'organiser un workshop ou un symposium lors de la journée pré-congrès du congrès national
- 2 places au dîner de bienfaisance du congrès national
- La possibilité, sur inscription préalable, de bénéficier d'une table d'exposition pendant les cycles de formation nationaux (Cycles parodontologie, stage implantologie, formation assistants dentaires).
- Une intervention par an de 10 minutes pour présenter un produit phare pendant les cycles de formation nationaux (Cycles parodontologie, stage implantologie, formation assistants dentaires).
- Votre logo sur tous les programmes de la SFPIO
- Le droit de porter la mention « partenaire privilégié de la SFPIO » où vous le souhaiterez
- La possibilité de mettre un conférencier à disposition dans n'importe quelle région pour une journée de formation (après accord du président ou du président scientifique local)
- La possibilité d'obtenir le listing de nos adhérents
- La possibilité de publier des informations (nouveautés produits, publicités scientifiques, webinars...) dans la newsletter SFPIO avec l'accord du président scientifique national

Le partenariat Platinium 2024

- La possibilité de publier dans Objectif Paro des articles d'information scientifique sur les produits (après accord du président scientifique national)
- Une page de publicité couleur dans 3 numéros d'Objectif Paro de l'année
- Les 2°, 3° et 4° pages de couverture en alternance dans la revue Objectif Paro de l'année
- La possibilité de créer un lien avec votre site Internet
- Une séance de consulting sur vos produits
- 2 interviews par an
- Deux newsletters dédiées par an avec accord du bureau national
- 2 posts partenaire par mois sur les Réseaux Sociaux (après accord du bureau national SFPIO)
- La possibilité de relayer vos actualités sur la newsletter SFPIO et sur les Réseaux Sociaux.
- 2 webinars par an
- La possibilité d'associer la SFPIO à une de vos journées de conférence nationale sur le thème de votre choix : ajout du logo SFPIO, promotion de l'évènement (sur une newsletter dédiée, sur les réseaux sociaux, site le SFPIO), présence de représentants du bureau national, stand SFPIO.

Possibilité de rétrocession de 6000 €

• Une place privilégiée sur les 60 flyers édités pendant l'année, plus visible plus large que les autres partenaires

Le montant de ces prestations s'élève à : 37 080 euros HT

Les partenaires 2023 de la SFPIC

PLATINIUM





















JUNIOR





















Conditions générales du contrat de partenariat

La SFPIO (Société Française de Parodontologie et d'Implantologie Orale)

Association, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dont le siège est situé 9 rue Boileau, 44000, Nantes, représentée par sa présidente, Mme Caroline FOUQUE.

agissant tant en son nom et pour son compte qu'au nom et pour le compte des Sociétés régionales, par mandat en date du ...

ET

Le Partenaire

Société ..., immatriculée au RCS de ..., sous le n° SIREN ..., dont le siège social est situé ... représentée par ..., en qualité de ..., dument habilité aux fins des présentes

Ensemble ci-après les « Parties » ou séparément une « Partie ».

Préambule

La SFPIO se compose d'associations régionales de parodontologie et d'implantologie orale (ci-après dénommées « les Sociétés régionales ») étant précisé que tous les membres de ces Sociétés régionales sont membres de droit de la SFPIO. Forte de plus de 1000 membres répartis dans 16 sociétés régionales, la SFPIO s'est imposée comme la société de référence en France dans le domaine de la Parodontologie et de l'Implantologie Orale. La vocation de la SFPIO est d'informer les patients avec une démarche scientifique tout en offrant aux praticiens une formation continue exigeante et de qualité.

Pour ce faire, sont organisées des conférences, des cycles de formation continue en Parodontologie et en Implantologie et un congrès annuel. Également, le magazine Objectif Paro se fait l'écho des principales manifestations de la SFPIO et présente des prises de positions scientifiques sur différents sujets.

Ainsi, la SFPIO est en capacité d'offrir à ces partenaires une forte visibilité et présence publicitaire lors de ces manifestations auprès de ses membres qui sont soit des praticiens en exercice exclusif de Parodontologie et d'Implantologie soit des praticiens généralistes intéressés par la Parodontologie et d'Implantologie.

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de partenariat ont pour objet d'informer le Partenaire notamment sur les conditions du partenariat, les prix, les conditions de règlement.

Article 2 - Champ d'application

L'acceptation sans réserve par un Partenaire d'un partenariat proposé par la SFPIO emporte l'adhésion pleine et entière du Partenaire aux présentes conditions générales de partenariat.

Article 3 - Partenariat

- 1. Le Partenariat proposé par la SFPIO au Partenaire est détaillé dans les conditions particulières.
- 2. Il est convenu entre les Parties que le partenariat porte sur les manifestations organisées par la SFPIO et les Sociétés régionales qu'elle représente, au cours d'une année civile, quel que soit le nombre de manifestations organisées dans l'année et le nombre de participants à ces manifestations. Un programme des manifestations prévues sera fourni au Partenaire à titre purement indicatif.
- 3. Le Partenaire dispose d'un délai de réflexion de quinze (15) jours pour modifier son niveau de partenariat ou annuler son partenariat.
- 4. Passé ce délai de réflexion, le partenariat, décrit dans les conditions particulières du présent contrat, présente un caractère irrévocable, sauf acceptation écrite de la part de la SFPIO.
- 5. Dans le cas où un Partenaire aurait accepté un partenariat sans avoir procédé au paiement du partenariat précédent, la SFPIO pourra refuser toute autre demande de la part de ce Partenaire, sans que le Partenaire puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Article 4 - Modalités de règlement

- 1. Par principe, le paiement des sommes dues au titre du partenariat est effectué en un seul versement à la date de signature des conditions particulières du présent contrat, par virement ou par chèque.
- 2. À la demande du Partenaire, la SFPIO pourra, le cas échéant, accepter un paiement en deux versements, le premier versement, de 50 % de la somme due, à la date de signature des conditions particulières et le versement du solde dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de signature des conditions particulières.
- 3. La SFPIO s'engage à fournir au Partenaire une facture du montant du partenariat convenu ensemble.

Article 5 - Propriété intellectuelle

- 1. Le Partenaire, la SFPIO ainsi que les Sociétés régionales se concèdent mutuellement, à titre gratuit et de façon non exclusive, pour les besoins du partenariat et pour le monde entier, le droit de reproduire, de représenter et de diffuser leurs marques, logos et autres éléments protégés par le droit de la propriété intellectuelle et sur lesquels ils déclarent détenir les droits nécessaires à cette exploitation et ce, sur quelque support que ce soit et par quelques moyens que ce soit. La présente concession réciproque de droit est consentie à compter de la date de signature des conditions particulières et pour toute la durée du partenariat.
- 2. Chaque Partie s'engage à garantir l'autre Partie de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre celle-ci à l'occasion d'une procédure judiciaire engagée par un tiers pour contrefaçon et/ou concurrence déloyale (y compris parasitisme) du fait de l'exploitation au cours de ce partenariat de ces éléments protégés par le droit de la propriété intellectuelle, ainsi qu'à prendre à sa charge les frais de toute nature dépensés par elle pour assurer sa défense, y compris les frais d'avocat. Ainsi, chaque Partie tient l'autre Partie quitte et indemne de tous frais y compris contentieux susceptibles d'en résulter (notamment les honoraires d'avocats).
- 3. Si l'une ou l'autre des Parties fournit une charte graphique, toutes les reproductions et/ou représentations et/ou diffusions des noms, marques, logos etc. sur quelques supports que ce soit, seront effectuées dans le respect de celle-ci.

Article 6 - Assurance

La SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente s'engage à prendre à leur charge tous les frais d'assurance inhérents à l'organisation de leurs manifestations.

Article 7 - Responsabilités

- 1. La SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour respecter le programme des manifestations et pour exécuter au mieux le partenariat conclu avec le Partenaire.
- 2. Néanmoins, le Partenaire reconnait expressément que la SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente, sont dans l'incapacité de s'engager sur le nombre précis de manifestations organisées dans l'année, sur le nombre de participants à ces manifestations ou encore sur les retombées publicitaires et médiatiques de ce partenariat.

Article 8 - Force majeure

- 1. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des Parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter.
- 2. Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou cas fortuits, déchargeant la SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente de leur obligation d'organiser les manifestations programmées dans leur programme dans les délais initialement prévus : les épidémies et les pandémies (et notamment la crise sanitaire du COVID-19), les grèves, les incendies, les inondations, les guerres, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matières premières, les barrières de dégel, les barrages routiers, les ruptures d'approvisionnement.
- 3. Dans de telles circonstances, la SFPIO préviendra le Partenaire par écrit dans les meilleurs délais et, le présent contrat sera alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement et jusqu'à ce que la SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente puissent reprendre l'organisation de leurs manifestations.

- 4. Si la SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente ne devaient pas pouvoir reprendre l'organisation de leurs manifestations dans les douze (12) mois suivants, la date de survenance de l'évènement, le présent contrat pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des Parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat de partenariat.
- 5. En tout état de cause, en cas de poursuite du partenariat, il est convenu par les Parties que le partenariat convenu initialement pourra être modifié pour tenir compte des conséquences de l'évènement, et ce, sans qu'aucune des Parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Article 9 - RGPD

- 1. Par l'effet des présentes le Partenaire reconnaît être informé que la SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente seront amenées à traiter des données personnelles concernant le Partenaire et notamment de ses employés en charge du partenariat.
- 2. La SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente s'engagent à fournir au Partenaire, par un document séparé, et ce dès leur collecte, toutes les informations traitées, selon les modalités, droits et obligations, issus du règlement général à la protection des données personnelles (RGPD).

Article 10 - Différend

- 1. Le présent contrat est régi par la loi française et sera interprété conformément au droit français.
- 2. En cas de différend portant sur l'interprétation, la validité et/ou l'exécution du contrat, les Parties conviennent de se rencontrer dans un lieu qu'elles détermineront en commun, et de faire leurs meilleurs efforts afin de résoudre ce différend à l'amiable.
- 3. La Partie s'estimant fondée à faire valoir un droit adressera une lettre recommandée avec accusé de réception dans laquelle elle exposera les motifs du différend et communiquera à l'autre Partie tous documents qu'elle jugera utiles.
- 4. Les Parties s'efforceront de parvenir à un accord dans les 30 jours à compter de la réception de ladite lettre, délai pouvant être prolongé d'un commun accord entre les Parties.
- 5. À défaut d'accord dans les conditions précitées, les Parties s'engagent à soumettre le litige à la procédure de médiation. Le médiateur pourra être choisi conjointement par les Parties, parmi 3 médiateurs expérimentés conventionnels et judiciaires. Les Parties s'engagent à payer chacune la moitié des frais de médiation et à apporter toute la collaboration nécessaire à la recherche d'une solution amiable. Enfin, elles s'engagent à garder strictement confidentiels tous les échanges de paroles, de courriers ou de documents qui auront lieu au cours de la procédure de médiation.
- 6. Si les Parties ne parviennent pas à trouver un arrangement amiable dans le cadre de la procédure de médiation, le litige sera soumis au Tribunal compétent par la partie la plus diligente.

Article 11 - Dispositions générales

Intégralité de l'accord : Les Parties reconnaissent que le présent contrat exprime l'intégralité des accords intervenus entre elles en ce qui concerne leurs obligations. Il remplace et annule toutes les conventions orales ou écrites qui auraient pu être conclues antérieurement sur le même sujet.

Disjonction: Les Parties reconnaissent que si certaines clauses du présent accord devaient être, pour un motif quelconque, déclarées illégales ou non exécutables, lesdites illégalités ou impossibilités d'exécution n'affecteraient pas les autres clauses de l'accord.

Modification: Les Parties reconnaissent que toute modification relative au présent contrat devra faire l'objet d'un avenant au présent contrat.

Bonne foi: Chacune des Parties s'engage personnellement et engage la société ou les associations qu'elle représente, à exécuter leurs obligations avec une parfaite bonne foi.

SOÇIÉTÉ FRANÇAISE DE PARODONTOLOGIE ET D'IMPLANTOLOGIE ORALE



9 rue Boileau 44000 NANTES FRANCE Tél: +33 (0)2 40 08 06 63 contact@sfpio.com



www.sfpio.com



SFPIO - Société Française de Parodontologie et d'Implantologie Orale



Société Parodontologie



sfpio_nationale



NOTES